

THEME 3- HISTOIRE ET MEMOIRES

ACTIVITE 5 : LE TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE



Compétences travaillées :

Réaliser un schéma à partir d'un texte et d'une carte
Etudier un texte de manière critique

Etape 1 : Comprendre le contexte

La Yougoslavie est un Etat communiste dirigé de main de fer par le maréchal Tito à partir de 1945 et jusqu'à sa mort en 1980. Composé de 6 républiques (Slovénie, Croatie, Serbie, Bosnie, Monténégro, Macédoine) et 2 provinces autonomes rattachées à la Serbie (Kosovo et Voïvodine), ce pays fédéral est multiculturel et multiethnique (la population se partage entre Serbes orthodoxes, Croates catholiques, Bosniaques musulmans) en raison de son histoire : cette région était en effet à la frontière entre l'empire austro-hongrois chrétien et l'empire ottoman musulman.

Or, les années 1990-91 voient, avec la fin de la guerre froide, l'effondrement du bloc oriental et de l'URSS, ce qui déstabilise ce pays communiste et fait ressurgir les tensions nationalistes. Dès juin 1991, les 2 républiques les plus riches, la Slovénie et la Croatie, proclament leur indépendance, ce qui provoque l'intervention de l'armée populaire yougoslave (contrôlée par les Serbes). Si la Slovénie obtient gain de cause en 10 jours, la Croatie connaît une guerre civile de 4 ans qui fait 20 000 morts en raison de l'opposition des Serbes locaux. En avril 1992, Croates et Bosniaques de Bosnie réclament à leur tour l'indépendance via un référendum. Les Serbes, qui représentent 30% de la population, déclarent la sécession des territoires qu'ils contrôlent, suivis par les Croates. Une guerre oppose les 3 communautés pendant 3 ans et demi faisant 100 000 morts. La capitale Sarajevo subit notamment un siège de 44 mois sous le regard impuissant de la communauté internationale et de l'ONU (nouveau contexte de fin de la guerre froide : plus de blocage au conseil de sécurité) qui a envoyé la FORPRONU comme force d'interposition (toutefois les casques bleus ne doivent pas prendre parti et ne parviennent pas à stopper les affrontements).

Finalement, c'est l'intervention de l'OTAN (période d'hyperpuissance américaine : les Etats-Unis, gendarmes du monde, veulent imposer leurs valeurs, dont la démocratie et la paix) qui met fin à l'encerclement de la ville par les Serbes grâce à des frappes aériennes. 10 000 civils sont tués par des snipers serbes au cours de ce siège. Pendant le conflit, les violations des lois de la guerre sont nombreuses : déplacements forcés de populations à des fins de « nettoyage ethnique », viols massifs, massacres de civils (en juillet 1995 par exemple, 8000 hommes et garçons musulmans sont tués à Srebrenica par les hommes du général serbe Ratko Mladic) et choquent la communauté internationale.

Les accords de Dayton signés en décembre 1995 mettent un terme au conflit.

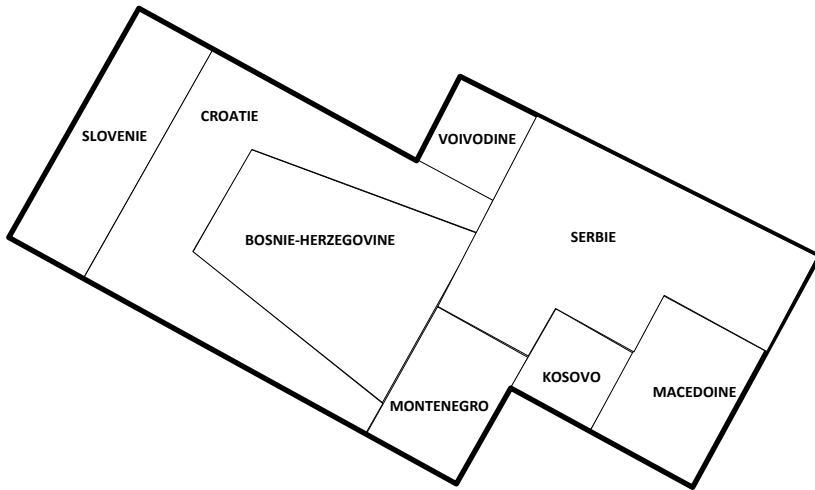
Il reprend toutefois en 1998 entre Albanais du Kosovo et Serbes, mais une campagne de bombardements menée par l'OTAN contraint les Serbes à quitter le Kosovo.



Pour montrer votre compréhension de la situation, réalisez un petit schéma de synthèse.

- 1) Repérez dans la synthèse les républiques qui connaissent des conflits armés : représentez-les sur le schéma par un figuré que vous mettrez aussi en légende.
- 2) Faites de même pour faire apparaître les principaux lieux de combats (notamment les deux villes évoquées dans la synthèse)
- 3) Cherchez dans la synthèse les deux forces internationales qui interviennent, et où ; représentez-les sur votre schéma.

LEGENDE



Etape 2 : Comprendre le rôle du TPIY (Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie)

Visionnez la vidéo suivante (7'30) : <https://www.icty.org/fr/le-tribunal-en-bref>

Puis affinez votre compréhension du TPIY grâce au reste de ce site internet réalisé par l'ONU :

<https://www.icty.org/fr> (Chronologie, infographie des chiffres du procès, liste des jugements et des peines, résumé « le tribunal en bref » et nombreuses autres ressources).



13 PERSONNES TRANSFÉRÉES DANS LES PAYS DE L'EX-YOUGOSLAVIE POUR Y ÊTRE JUGÉES



(À l'exclusion des accusés dont la peine prononcée est égale ou inférieure à la durée de détention pendant le procès, et ceux dont le transfert est en préparation.)



PLUS DE...



4 TYPES DE CRIMES

- Génocide
- Crimes contre l'humanité
- Violations des lois ou coutumes de la guerre
- Infractions graves aux Conventions de Genève

Slobodan Milosevic	président de la Serbie pendant la guerre	Mort de l'accusé en 2006 en prison, ce qui met fin à la procédure judiciaire
Ratko Mladic, « le boucher des Balkans »	commandant en chef de l'armée de la république serbe de Bosnie de 1992 à 1996 et responsable des massacres de Srebrenica	Condamné à la prison à perpétuité
Radovan Karadzic	dirigeant de la République Serbe de Bosnie de 1992 à 1995	Condamné à 40 ans de prison
Ante Gotovina	Général croate	Condamné à 24 ans de prison pour l'opération Storm (offensive croate en août 1995 qui a fait de nombreuses victimes civiles), mais acquitté en appel

Consultez également l'article proposé par Diploweb « Les pays ex-Yougoslaves vers l'Union européenne : des mémoires fracturées » en suivant ce lien : <https://www.diploweb.com/Les-pays-ex-Yougoslaves-vers-l.html> dont voici le paragraphe « Passer par la justice internationale ? » :

« C'est pour cette raison que l'inculpation des criminels des guerres des années 1990 était importante pour connaître les circonstances de ces guerres, les protagonistes, les crimes commis, le système de mobilisation des forces armées et les circonstances complexes et plurielles par lesquelles les actions criminelles des accusés ont été rendues possibles. Puisque les Etats en guerre en étaient incapables, le Tribunal Pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), situé à La Haye et créé le 25 mai 1993 par l'ONU, entendait bien faire sortir les crimes contre l'humanité du droit pénal interne. **L'inculpation et l'arrestation des criminels a été complexe puisque le TPIY ne disposait pas de forces répressives propres ; la candidature de la Croatie et de la Serbie à l'entrée dans l'Union européenne a été suspensive de l'arrestation des principaux accusés recherchés, et de la collaboration juridique obligatoire avec le TPIY. Les élites politiques ont dû faire un compromis entre les exigences de l'UE et l'hostilité populaire face à l'inculpation et la condamnation des inculpés considérés comme des héros dans leur pays. Ces pressions externes ont eu pour conséquence de fragiliser l'image du TPIY chez les populations ex-Yougoslaves, le concept de coopération perçu comme un acte de compromission, et interprété comme une exigence des grandes puissances à faire plier ces petits Etats. Par ailleurs, il a été reproché au TPIY de faire des préférences ethniques lorsqu'il s'agissait d'émettre des injonctions ou de décider d'arrêter tel ou tel prévenu. D'ailleurs, les acquittements de 2012 et 2013 ont jeté le discrédit sur ce tribunal.** En effet, après avoir été condamnés pour crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre, **les généraux croates Ante Gotovina et Mladen Markač**, respectivement à 24 ans et 18 ans d'emprisonnement et **le général serbe Momčilo Perišić** à 27 ans de prison ; **ces trois généraux étaient acquittés une année et demie plus tard.** La différence de verdict entre les deux chambres a de quoi surprendre, le Tribunal ayant estimé qu'il n'avait pas été démontré qu'ils avaient ordonné ou approuvé les crimes commis par leurs subordonnés. **D'autres acquittements ont accentué cette incompréhension**, le chef militaire albanais du Kosovo **Ramush Haradinaj** (novembre 2012), et tout dernièrement (mai 2013) les responsables des services secrets serbes qui ont participé à la création des milices responsables de crimes de masse, **Jovica Stanišić et Franko Simatović. Il est peu probable que la justice locale juge des responsables de rang inférieur**, les procès se focalisant sur des criminels "de base" (les exécutants), sans pour autant inculper les responsables hiérarchiques. La décision d'acquitter les seuls membres du commandement croate (encore en vie) impliqués dans l'opération de purification ethnique antiserbe en Croatie menée en 1995, ceux du commandement albanais de l'UCK (Armée de Libération du Kosovo) compromis dans des meurtres et disparitions des Serbes et des Roms du Kosovo mais aussi des Albanais du Kosovo hostiles à l'UCK, et enfin ceux du commandement serbe impliqué dans des opérations criminelles plurielles en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Croatie contre des populations non-serbes, sape de facto la légitimité du TPIY. »

Etape 3 : Réaliser une étude critique

L'objectif de cette dernière étape est d'étudier le document suivant en répondant au sujet : « En analysant le document de manière critique et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : En quoi le TPIY répond-il à son objectif de restauration de la paix par la mise en application du droit pénal international ? »

4) *Présentez le document*

5) *Expliquez en marge toutes les allusions soulignées (utilisez pour cela la synthèse de l'étape 1 et les notes prises au cours de l'étape 2 et, si nécessaire, consultez à nouveau les sites internet proposés)*

Plus de 20 ans après le massacre de Srebrenica et le siège sanglant de Sarajevo, les juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ont condamné à quarante ans de prison l'ancien chef politique des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic. L'occasion de revenir sur les prérogatives de cette juridiction ad hoc. [...]

Installé par les Nations unies, le TPIY est chargé de juger les responsables de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis pendant ces conflits. Pionnier dans l'établissement de la jurisprudence en droit pénal international, le **TPIY peut se targuer d'un bilan sans faute sur le plan des accusés** : chacune des 161 personnes recherchées a été arrêtée et a comparu devant leurs juges. Le Tribunal lui-même se vante d'avoir « *radicalement transformé le paysage du droit international humanitaire et permis aux victimes d'être entendues, de témoigner des atrocités et de décrire leurs souffrances* ». Bien que l'ancien président serbe Slobodan Milosevic soit mort dans sa cellule en 2006, avant la fin de son procès, 80 autres personnes ont été condamnées, dont la majorité à de longues peines.

Le travail du Tribunal a été essentiel, selon Serge Brammertz (procureur du TPIY), car les tribunaux nationaux n'auraient pas été capables de fournir le même travail, dans les secousses de l'après-guerre. Il a également joué un rôle primordial dans les enquêtes de terrain sur les atrocités, même au cœur du conflit, amassant plus de 9 millions de pages de documents. Serge Brammertz évoque aussi le programme de sensibilisation mis en place dans les communautés locales, comme dans les tribunaux, où des enquêtes sont toujours en cours contre des milliers d'individus.

Mais la réputation du TPIY a, sans aucun doute, été ternie par une série d'acquittements de premier plan, au milieu de rumeurs de pressions de la part des Etats-Unis. Et les experts redoutent que certaines des plus grandes ambitions du tribunal - restaurer et maintenir la paix, notamment - restent inaccomplies. *Je ne pense pas que cela soit nécessairement la faute du Tribunal* », assure à l'AFP Rachel Kerr, spécialiste en crimes de guerre et maître de conférences au King's College de Londres. « *S'il y a une leçon qui peut être tirée, c'est que **la justice pénale internationale n'est pas le meilleur outil pour encourager la paix et la réconciliation*** », ajoute-t-elle.

- 6) Réfléchissez aux phrases en gras et utilisez les informations contenues notamment dans l'article de Diploweb pour montrer qu'elles sont critiquables.
- 7) Quelles autres critiques peut-on adresser à ce document ?
- 8) Proposez un plan permettant de répondre à la question du sujet en utilisant le texte et les explications que vous avez trouvées. Faites des parties et des sous-parties. Utilisez ensuite un code couleur pour indiquer quelles informations permettraient de développer chaque paragraphe.